

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE**

**ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET**

**Canton
AUBERGENVILLE**

SEANCE DU JEUDI 6 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Qui ont pris part à la Délibération : 19

Date de la convocation : 28 février 2025

Date d'affichage : 28 février 2025

DELIBERATION N° 25-03-03

OBJET : DOUBLE SALLE POLYVALENTE MIMOSA/PEP'S : REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six mars, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain de la Grange, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HAUET, Maire.

Présents : Bertrand HAUET, Corinne DESAUW, Francis LE GOFF, Valérie TALBODEC, Jacques DELEPOULLE, André NICHELE, Marie-Christine CHARISSOUX, Farès LOUIS, Valérie LEGAUD, Valérie POULAIN, Guillemette LE MINOR.

Absent(e)s excusé(e)s et représenté(e)s :

Annick LENORMAND donne pouvoir à Jacques DELEPOULLE
Yann DABY-SEESARAM donne pouvoir à Farès LOUIS
Gaëlle GAÏFFAS donne pouvoir à Corinne DESAUW
Julien ABAUZIT donne pouvoir à Francis LE GOFF
Marie BLIECK donne pouvoir à Valérie TALBODEC
Laurent GRAD donne pouvoir à Guillemette LE MINOR
Jean GHESQUIERE donne pouvoir à André NICHELE
Françoise GUICHARD donne pouvoir à Bertrand HAUET

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une Secrétaire, pris dans le sein du Conseil municipal pour la présente séance. Valérie LEGAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte. Ces formalités remplies, ...

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CON
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 078-217805506-20250306-250303-DE

Séance du 6 mars 2025 - Délibération n° 25-03-03 - Page n° 2

OBJET : DOUBLE SALLE POLYVALENTE MIMOSA/PEP'S : REGLEMENT INTERIEUR

La double salle Mimosa/Pep's, lieu d'accueil du public et de festivités sur le territoire communal, est utilisée par un public large et varié, sous forme de prêt ou de location. Le règlement intérieur détaillant la mise à disposition est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la réunion de travail du Conseil municipal en date du 27 février 2025,
Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur de la double salle Mimosa/Pep's annexé à la présente délibération.

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

Ampliation à
Sous-Préfecture de Rambouillet
Centre des Finances Publiques
Archives

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Le Maire
Bertrand HAUET



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire.